



ESPIRA-DE-L'AGLY ET CASES-DE-PÈNE SE MOBILISENT POUR UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE ET DURABLE DE LEURS MASSIFS

Depuis 2018, la commune d'Espira-de-l'Agly s'est engagée dans la prévention et la protection du massif de Montpins, un massif ouvert avec des habitations et sujet à un risque incendie très élevé. Avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF), les propriétaires privés de Montpins ont bénéficié entre 2018 et 2019 d'un appui technique pour répondre aux obligations légales de débroussaillage en valorisant le bois sous forme de plaquettes forestières à destination de chaudières bois locales. Une opération permettant de réduire les coûts des travaux. En parallèle des travaux d'équipements DFCI ont été menés par la commune et l'ONF le long de la route départementale.

Aujourd'hui, c'est à l'échelle des communes d'Espira-de-l'Agly et de Cases-de-Pène que se dessine la volonté d'une gestion durable des espaces forestiers pour faire face au risque incendie et pour mener des actions sylvicoles.

Dans cette optique, les deux communes s'associent afin d'élaborer un **schéma directeur d'aménagement des propriétés forestières pour une gestion multifonctionnelle des espaces**. Le CRPF Occitanie, mandaté pour cette opération et accompagné du cabinet expert forestier AEF Jérôme LOUVET, démarre sa mission cet automne et s'organise en plusieurs étapes : caractérisation des massifs, identification des interventions sylvicoles possibles, concertation avec les partenaires du territoire (chasseurs, associations environnementales, usagers, tourisme...), mobilisation des propriétaires et réflexion sur les travaux à envisager.

Cette concertation publique-privée intervenant courant 2023 est très attendue par les communes d'Espira-de-l'Agly et de Cases-de-Pène qui souhaitent proposer aux propriétaires des massifs des solutions adaptées à leur contexte pour préserver et valoriser leur patrimoine forestier.

Ce projet est financé par le programme LEADER et le Département. L'opération s'inscrit dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Pays de la Vallée de l'Agly qui accompagne ces deux communes dans leurs démarches.



Comité de pilotage de lancement du schéma directeur d'aménagement des propriétés forestières pour une gestion multifonctionnelle des espaces. 14 septembre 2022 à Espira-de-l'Agly